



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,  
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 26 AOÛT 2019, À 19H00, SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy et Magella Tremblay.

Absent avec motivation : Monsieur Réjean Morency.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #19-252  
Avis de convocation Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;  
Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #19-253  
PIIA Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);  
Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 20 août 2019, des recommandations favorables à ces demandes de permis.

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
52, rue du Lynx	Construction résidence unifamiliale isolée	#19-124
129 et 131, rue de la Tourbe	Construction résidence unifamiliale jumelée	#19-125
117, rue du Portage-des-Mousses	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#19-126
126, rue du Portage-des-Mousses	Rénovation d'une résidence unifamiliale isolée	#19-127
2986, avenue Royale	Reconstruction d'un tambour	#19-128
29, rue de Calgary	Construction d'un abri à bois	#19-129
Lots 80-P et 81-P, rang St-Nicolas	Construction d'un étang	#19-130

Des conditions particulières sont exigées pour le permis suivant :



No de résolution  
ou annotation

- Lot 80-P et 81-P : que les travaux ne soient pas entrepris avant que la Municipalité ait effectué une validation terrain, en respect du calendrier des travaux projetés de l'étang, afin de constater l'état du terrain avant, pendant et après les travaux.

Rés. #19-254  
91, rue du  
Rocher -  
Changement  
de couleur

Attendu la résolution #18-221 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 91, rue du Rocher;

Attendu la demande de modification au plan de couleur de la résidence unifamiliale isolée située au 91, rue du Rocher, soit pour laisser vieillir le bois pour obtenir une couleur grisâtre;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 20 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à cette demande de modification au plan.

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte la demande de modification au plan de couleur de la résidence unifamiliale isolée située au 91, rue du Rocher, soit pour laisser vieillir le bois pour obtenir une couleur grisâtre.

Rés. #19-255  
3175, avenue  
Royale -  
Construction  
bâtiment  
commercial

Attendu la résolution #2019-0003 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction du bâtiment commercial situé au 3175, avenue Royale;

Attendu la résolution #2019-0107 du conseil municipal acceptant la demande de modification au plan de construction du bâtiment commercial situé au 3175, avenue Royale;

Attendu la demande de modification au plan de construction du bâtiment commercial situé au 3175, avenue Royale, soit pour :

- Déplacement de la porte principale en façade du côté gauche (exigence de Sobey's);
- Ajout de fenêtres en façade dans le pignon,
- Augmentation de la superficie de plancher à l'étage, vers la façade, et ajout de deux lucarnes de chaque côté de la toiture,
- Section bureau, mur ouest, augmentation de la superficie de la galerie à l'étage avec l'ajout d'une toiture à deux versants en bardeau d'asphalte et une pente de toit de 5/12, idem au reste du bâtiment. Ajout de deux fenêtres,
- Mur arrière; enlever la galerie à l'arrière à l'étage. Augmenter la superficie d'une fenêtre à l'étage, idem à celles du milieu. Ajout d'une fenêtre à gauche de la porte-débarcadère. Enlever la marquise de la porte standard;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 20 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à cette demande de modification au plan.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte la demande de modification au plan de construction



No de résolution  
ou annotation

du bâtiment commercial situé au 3175, avenue Royale, soit pour :

- Déplacement de la porte principale en façade du côté gauche (exigence de Sobey's);
- Ajout de fenêtres en façade dans le pignon;
- Augmentation de la superficie de plancher à l'étage, vers la façade, et ajout de deux lucarnes de chaque côté de la toiture;
- Section bureau, mur ouest, augmentation de la superficie de la galerie à l'étage avec l'ajout d'une toiture à deux versants en bardeau d'asphalte et une pente de toit de 5/12, idem au reste du bâtiment. Ajout de deux fenêtres;
- Mur arrière; enlever la galerie à l'arrière à l'étage. Augmenter la superficie d'une fenêtre à l'étage, idem à celles du milieu. Ajout d'une fenêtre à gauche de la porte-débarcadère. Enlever la marquise de la porte standard.

Période de questions -  
Un citoyen

Malgré la présence d'un citoyen, aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

Fin de la séance

Levée de la séance à 19 heures 03.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier